



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Page 1

Réunion du 18 décembre 2019

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mmes. DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. Mrs BALAGEAS Bernard. BARIS Jean François.

Excusé : M. KOUROGLI Jamel.

Participe : M. FERNANDEZ Robert.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

D4 – (amende 40 €) :

D4 Poule A – FOURAS ST LAURENT FC 2 – match n° 52242.1 du 08/12/2019 (1^{er} forfait)

D4 Poule D – U.S ST ANDRÉ DE LIDON 1 – match n° 52374.1 du 08/12/2019 (1^{er} forfait)

D4 Poule F – SAINTONGE AVENIR FC 1 – match n° 52467.1 du 07/12/2019 (1^{er} forfait)

U16-U17 – (amende 18 €) :

D1 Poule Élite – ST GENIS DE SAINTONGE/PONS 1 – match n° 51489.1 du 7/12/2019 (1^{er} forfait)

D3 Poule B – VAL DE BOUTONNE 1 – match n° 51541.1 du 27/11/2019 (1^{er} forfait)

D3 Poule B – VAL DE BOUTONNE 1 – match n° 51578.1 du 07/12/2019 (2^{ème} forfait)

U14-U15 – (amende 18 €) :

D2 Poule B – RVA FC/PFC/FONTCOUVERTE 3 – match n° 51307.1 du 07/12/2019 (1^{er} forfait)

U12-U13 – (amende 18 €) :

D2 Poule A – ST JEAN D'ANGÉLY 1 – match n° 50768.1 du 7/12/2019 (1^{er} forfait)

D4 Poule F – LA JARRIE 2 – match n° 50963.1 du 21/09/2019 (1^{er} forfait)

D4 Poule K – ST SAVINIEN/PONT L'ABBÉ 2 – match n° 51716.1 du 02/11/2019 (1^{er} forfait)

U10-U11 – (amende 18 €) :

Poule M Niveau 3 – AYTRÉ 3 – match n° 53230.1 du 11/12/2019 (1^{er} forfait)

Poule L Niveau 2 – AM.LAIQ.F.C FONTCOUVERTE 1 – match n° 53233.1 du 04/12/2019 (1^{er} forfait)

Poule Q Niveau 3 – ROCHEFORT FC 4 – match n° 53291.1 du 07/12/2019 (1^{er} forfait)

U14-U17 A8 Féminin– (amende 18 €) :

D3 Poule C Niveau 3 – ES ROCHELAISE 1 – match n° 53520.2 du 07/12/2019 (1^{er} forfait)

D3 Poule C Niveau 3 – ROCHEFORT FC 1 – match n° 53521.2 du 11/12/2019 (1^{er} forfait)

U11-U13 A8 Féminin– (amende 18 €) :

D2 Poule B – CAP AUNIS ASPTT FC 1 – match n° 53458.1 du 7/12/2019 (1^{er} forfait)

FUTSAL– (amende 30 €) :

SAINTONGE FUTSAL 1 – match n° 52970.1 du 21/11/2019 (1^{er} forfait)



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Page 2

FORFAITS GÉNÉRAUX

D3 – (amende 58 €) :

Poule C – E.S.A.B.96 FC 2

U12-U13 – (amende 26 €) :

D4 Poule G – FC NORD 17 2

U11-U13 A8 FÉMININ – (amende 26 €) :

D2 Poule B – CAP AUNIS ASPTT FC 1

FEUILLES DE MATCH EN RETARD

U10-U11 – (amende de 7 €) :

CAP AUNIS A.S.P.T.T. 1 – CAP AUNIS A.S.P.T.T. 2 – CAP AUNIS A.S.P.T.T. 3 – DIABLES ROUGES BCY 2 - ST PORCH/CORME ROYAL 2 – JONZAC ST GERMAIN FC 2 – RÉAUX SP 2.

U14-U17 A8 Féminin – (amende de 17 €) :

US LA GEMOZE 1 – ANGOULINS 1.

U11-U13 A8 Féminin – (amende de 11 €) :

ESAB 96 FC1 – LA ROCHELLE ES 1

CHAMPIONNAT

Match n°50197.1 du dimanche 08/12/2019 à 15 heures en D1 COZES AS 2 – SAINTES ES 2 :

Après lecture du rapport de l'arbitre Monsieur METAIS Sébastien, déclarant que le match était jouable et qu'un dirigeant de COZES lui a présenté un arrêté municipal daté du 6 décembre 2019 à 13h45.

Après l'arrivée des officiels et de l'équipe de SAINTES ES, Monsieur METAIS Sébastien, arbitre de la rencontre Notifie à tous les acteurs de ce match, que celui-ci n'aura pas lieu dû à l'arrêté municipal.

L'arrêté municipal est arrivé au DISTRICT par mail le lundi 9 décembre 2019 à 7h55.

La commission des championnats coupes et challenges a décidé de convoquer les présidents, les dirigeants, les éducateurs des clubs de COZES et de SAINTES ainsi que les officiels de la rencontre, Monsieur METAIS Sébastien (arbitre de la rencontre) Monsieur BARON Francis (arbitre assistant 1), Monsieur BOUTIN Simon (arbitre assistant 2), Monsieur BOURGEOIS Serge (Délégué principal) et Monsieur CLOCHARD Dominique (observateur principal).

NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n°50891.1 du 04/12/2019 en U12-U13 D3 POULE D DIABLES ROUGES BCY 1 – U.S.AIGREFEUILLE 2 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au Club de DIABLES ROUGES BCY.

Match n°50924.1 du 20/11/2019 en U12-U13 D3 POULE E MONTENDRE/LÉOVILLE 1 –ST GEORGES DES COTEAUX 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au Club de ST GEORGES DES COTEAUX.



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Match n°51171.1 du 07/12/2019 en U12-U13 D4 POULE J E.S.A.B.96 FC 1 – GJ DU PAYS MARENNAIS 2 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au Club de E.S.A.B.96 FC.

Match n°51744.1 du 07/12/2019 en U12-U13 D4 POULE K BREUIL MAGNÉ FC 1 – ST SAVINIEN/PONT L'ABBÉ 2 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 36 € au Club de BREUIL MAGNÉ FC.

COURRIERS

Pris connaissance du mail du 9 décembre 2019 de Monsieur Enzo SANTIAGO et du rapport reçu le 11/12/2019 de Monsieur Jean-Pierre SORIGNET.

Suite au match n° 50766.1 du 07/12/2019 championnat U12-U13 D2 Poule A opposant LA JARRIE 1 à ES ROCHELAISE 2.

Le district débitera le club de LA JARRIE de 65 euros pour créditer la somme de 35 euros à Monsieur Enzo SANTIAGO arbitre de la rencontre et la somme de 30 euros à Monsieur Jean Pierre SORIGNET Observateur de l'arbitre de la rencontre.

Procédure des arrêtés municipaux non respectée.

Pris connaissance du rapport reçu le 11/12/2019 de Monsieur Jean-Pierre SORIGNET.

Suite au match n° 52377.1 du 08/12/2019 championnat D4 Poule D opposant AVENIR DE MATHA 3 à BURIE 1.

Le district créditera la somme de 17 euros à Monsieur Steven GEORGES arbitre de la rencontre et la somme de 30 euros à Monsieur Jean Pierre SORIGNET Observateur de l'arbitre de la rencontre.

Procédure des arrêtés municipaux non respectée.

Pris connaissance du mail du 6 décembre 2019 de Monsieur Éric PAJOT Président du Club de EFC DB2S

Pris connaissance du mail du 16 décembre 2019 du secrétaire du Club d'OLÉRON FC.

En attente du rapport de Monsieur MILLIEROUX Stéphane (arbitre de la rencontre).

DIVERS

Match n° 50009.1 du 22/09/2019 en D3 Poule A BREUIL MAGNÉ FC 1 - TONNACQUOISE LUSSANT 2 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV N°9 du 31/10/2019 qui a pris la décision suivante :

- Inflige un match de suspension de terrain avec sursis au Club de TONNACQUOISE LUSSANTAISE.
- Transmet le dossier à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

✚ La commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance.

Match n° 52945.1 du 25/10/2019 en COUPE DES VÉTÉRANS ST PALAIS SPORT FOOT 4 - OLÉRON FC 3

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV N°10 du 07/11/2019 qui a pris la décision suivante :

- Donne match perdu aux 2 équipes en référence à l'ART 207 des RG de la FFF pour fausse déclaration.
- Transmet le dossier à la commission des championnats coupes et challenges pour suite à donner.

✚ La commission des championnats coupes et challenges entérine la décision de la C.D.D.



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Match n° 50289.1 du 06/10/2019 en D2 Poule B TONNACQUOISE/LUSSANT 1 - A.C.S. 1

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV N°12 du 21/11/2019 qui a pris la décision suivante :

Dossier en instance.

En attente de la décision de la commission d'appel.

Match n° 52909.1 du 27/10/2019 en COUPE ARISTIDE METAYER ST CHRISTOPHE 1 - TONNAY BOUTONNE 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV N°12 du 21/11/2019 qui a pris la décision suivante :

- Inflige au Club de ST CHRISTOPHE 1 match de suspension de terrain assorti du sursis en référence à l'article 2.1 de l'annexe 2 du règlement et barème disciplinaire de la Fédération Française de Football pour manque de police des terrains sanction applicable à l'équipe 1 de club de ST CHRISTOPHE.
- Transmet le dossier à la commission des championnats coupes et challenge pour information.
- ✚ La commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance.

La prochaine commission aura lieu le 8/01/2020 à 18h45

**Le Président,
Jérôme BOUQUET**

**La secrétaire de séance,
Patricia DUTHIN**